

Liste des documents à fournir – Événement associatif

- Dossier de présentation de l'événement
- Convention avec la commune
- Demande d'occupation du domaine public (**cerfa. N° 14024*01**)
- Déclaration préalable d'une vente au déballage (**cerfa. N° 13939*01**)
- Demande d'autorisation de buvette temporaire (**site de la mairie**)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Plan d'implantation (stands, buvette, structures, circulation)
- Liste des animations prévues
- Coordonnées du responsable de l'événement
- Dates et horaires de la manifestation
- Déclaration en préfecture
- Autorisation SACEM (*Si diffusion de musique*)

Le dossier complet doit être transmis au minimum 15 jours avant la date de l'événement afin de permettre son instruction. Tout dossier incomplet ou ne respectant pas ce délai ne pourra pas être traité.